

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 28 janvier 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d'une sélection en vue de l'établissement de la liste d'aptitude à l'emploi d'administrateur de la direction générale de la sécurité extérieure

NOR : ARMM2103062A

Par arrêté de la ministre des armées en date du 28 janvier 2021 :

I. – Est autorisée au titre de l'année 2021 l'ouverture d'une sélection en vue de l'établissement de la liste d'aptitude à l'emploi d'administrateur de la direction générale de la sécurité extérieure.

II. – Le nombre total des places offertes à la sélection visée à l'article précédent est fixé à quatre.

III. – Les inscriptions seront ouvertes du 1^{er} février au 12 mars 2021 inclus.

La date de clôture des inscriptions et de limite de dépôt des demandes d'admission à concourir est fixée au 12 mars 2021, à 17 h 30, terme de rigueur.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 12 mai 2021, à 17 h 30, terme de rigueur. Ces derniers devront être remis au bureau des concours et des examens professionnels, en neuf exemplaires non reliés ainsi qu'un exemplaire en version informatique.

Tout dossier porté hors délai ne pourra être pris en considération.

IV. – Les candidates et les candidats qui souhaitent s'inscrire et qui disposent d'un accès au réseau informatique interne de la direction générale de la sécurité extérieure devront s'inscrire à partir de leur poste agent en cliquant sur l'onglet « consultation des concours et des examens professionnels » puis en sélectionnant l'examen professionnel concerné.

Les candidates et les candidats ne disposant pas d'un accès au réseau informatique interne de la direction générale de la sécurité extérieure devront télécharger la demande d'admission à concourir et l'accusé de réception à l'adresse suivante : www.defense.gouv.fr/dgse.

Les candidates et les candidats devront compléter ces documents à partir de leur ordinateur, l'imprimer et le renvoyer par voie postale à l'adresse suivante : ministère des armées, case n° 51, AP 203, bureau concours et examens professionnels, 1, place Joffre, 75700 Paris SP 07.

Si les candidates et les candidats ne sont pas en mesure de télécharger ces documents, ils conservent la possibilité de les obtenir par voie postale, sur demande écrite à cette même adresse.

Les candidates et les candidats devront donc veiller à demander ces documents suffisamment tôt pour tenir compte des délais d'acheminement du courrier.

Le dossier de candidature sera ensuite envoyé par l'administration aux candidats admis à concourir qui ne disposent pas d'un accès au réseau informatique interne de la direction générale de la sécurité extérieure.

V. – Cette sélection se déroulera en deux phases :

- la première, du 21 juin au 27 août 2021, consiste en un examen par le comité de sélection du dossier de chaque candidate et de chaque candidat ;
- la seconde, du 27 septembre au 8 octobre 2021, consiste en l'audition des candidates et des candidats dont les mérites sont jugés satisfaisants par ce même comité à l'issue de la phase d'examen des dossiers.

VI. – La composition du jury ainsi que l'ensemble des actes réglementaires composant la procédure de cette sélection feront l'objet d'arrêtés de la ministre des armées qui ne seront pas publiés au *Journal officiel* de la République française.

VII. – Pour tout renseignement ou acte de candidature, les candidates et les candidats peuvent contacter le bureau des concours et des examens professionnels :

- par courrier : ministère des armées, Case n° 51, AP 203, bureau des concours et des examens professionnels, 1, place Joffre, 75700 Paris SP 07 ;
- par téléphone : au 01-42-19-34-90, poste 64373.